

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du Conseil communal du 06 décembre 2010

---

**Présents :** M. d'Oultremont, Bourgmestre-Président ;  
MM. Demonceau, Schreurs, Demoulin, et Mme Huynen-Delhez, Echevins; M. Aussems,  
Président du C.P.A.S. ;  
M. Legros, Melle Kerff, Mme Huynen-Kévers, MM. Meyer, Mme Detry, MM.  
Grosjean, Pirenne, Mmes Wertz-Keutgens, Kroonen-Detry, M. Baguette, et Mme  
Calmant, Conseillers ;  
M. Baguette, Secrétaire communal

---

**Objet :** Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2011.

---

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu les articles 249 à 256 et 464, 1° du Code des Impôts sur les revenus ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de taxes communales ;

Vu les finances communales ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Art.1.** Il est sera perçu, au profit de la commune, pour l'exercice 2011, 2.600 centimes additionnels au précompte immobilier.

**Art.2.** Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

**Art.3.** La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon. Elle entrera en vigueur le premier jour de la publication de son approbation par l'autorité de tutelle.

Par le Conseil,

Le Secrétaire, s) Lucien Baguette

Le Président, s) Didier d'Oultremont

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre